

Les crédits

M. Gustafson: Monsieur le Président, permettez que je réponde à la question du député. J'ai siégé au sein d'un comité spécial qui a entendu des témoins à propos du projet de loi C-78, lequel, ainsi qu'il le dit, est un genre de lignes directrices.

Ce que je tiens à dire, c'est simplement qu'il ne faut pas imposer des lignes directrices néfastes, préparées à la hâte par son gouvernement à la fin du dernier régime libéral, et qui n'ont pas donné les résultats escomptés. Soyons honnêtes, le PEEE introduit quelques lignes directrices raisonnables qui se trouvent dans le projet de loi C-78, que le ministre essaie de voir adopter afin de poursuivre le projet.

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Le secrétaire parlementaire est-il prêt à dire devant la Chambre s'il appuie entièrement son ministre de l'Environnement?

M. Gustafson: J'ai été très heureux que l'on ait accédé à notre demande et à celle du premier ministre de la Saskatchewan. Peu de temps après sa nomination, le ministre de l'Environnement est venu en Saskatchewan, parce que nous ne cessons de demander que quelqu'un vienne voir ce projet. Le ministre est venu, a observé le projet et a entendu les gens.

Il a fait avancer le projet de loi C-78 qui vise à établir de nouvelles lignes directrices. À mon avis, plus on agit rapidement, mieux c'est. Attaquons-nous à ce projet.

M. Ray Funk (Prince-Albert—Churchill River): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un privilège que de prendre part au débat d'aujourd'hui.

C'est un débat très important. Il aura été à bien des égards l'un des plus substantiels que beaucoup de nous ayons vus. Les échanges ont certes été vifs et cinglants. Ils ont été acerbes. Le débat a également permis d'exposer de nouveaux points de vue et de nouveaux arguments.

Je tiens également à dire, en répliquant à certaines des choses que les députés ministériels ont dites, que le député de Souris—Moose Mountain qui vient de parler n'est pas ce que je considérerais ou ce que je décrirais comme l'un des truands politiques qui ont trempé dans toute cette affaire.

Je pense qu'il tâche vraiment de représenter ses électeurs d'une façon franche et directe. C'est certainement de cette façon qu'il se comporte avec moi et d'autres de mes collègues. Nous avons déjà discuté de cette question.

Nous divergeons néanmoins complètement d'opinion dans ce cas-ci. Je comprends l'exaspération de ses électeurs. Ils habitent certes une région aride du pays. Cela ne fait aucun doute. Le projet a souvent été remis en question, chose dont on a parlé. Il en est maintenant dans une phase pas mal active depuis quelque temps.

Il n'est pas surprenant de constater que la population locale appuie une initiative qui est censée résoudre des problèmes qui se font sentir depuis longtemps et créer une certaine activité économique à un moment où il y en a bien peu dans notre province. Le reste de l'économie est mort.

Le député devrait se rappeler aussi que même en Saskatchewan, nous avons connu déjà des cas où ce que nous considérons comme des projets solides et mûrement réfléchis n'ont pas donné tout à fait les résultats escomptés une fois réalisés.

Le barrage Diefenbaker, ou le barrage Gardiner sur le lac Diefenbaker, avait été certainement prévu longtemps d'avance et soigneusement planifié. Néanmoins, les avantages que cet ouvrage était censé apporter à l'agriculture sont loin de s'être matérialisés.

De plus, dans ma propre circonscription, nous subissons les effets d'un ouvrage que nous avons l'habitude d'appeler le barrage de Squaw Rapids, le barrage E. B. Campbell, près de Nipawin, dont personne n'avait prévu les très graves effets sur le cours inférieur de la rivière.

Il a vidé le delta du lac Cumberland qui était autrefois l'une des régions les plus riches en sapins et en faune de l'Amérique du Nord. C'est là qu'était situé le premier poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui y prenait autrefois environ 10 000 rats musqués par année. Aujourd'hui, on est chanceux si on en prend 1 000.

Tels sont les effets que la construction des barrages précédents a eus sur la province. Voilà pourquoi nous devons examiner ces projets attentivement. On peut même lire dans des documents officiels que s'il avait été construit en 1912, il ne se serait pas rempli avant 1946 à peu près.

Du point de vue de l'environnement, on peut vraiment se demander si la construction d'un barrage de cette dimension est une bonne décision. Comme mon collègue de Regina—Qu'Appelle l'a mentionné, est-il sage de construire une autre centrale alimentée au charbon au moment où nous sommes censés limiter les émissions de CO₂, alors que nous pouvons nous approvisionner en